

D-2011/418

Equipements en tableaux numériques interactifs des écoles privées sous contrat d'association. Autorisation. Décision.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2010, la Mairie de Bordeaux et l'Inspection Académique de la Gironde se sont engagées dans un vaste programme de déploiement de « tableaux numériques interactifs » dans les salles de classe des écoles élémentaires.

Cette initiative s'inscrit dans le projet « cité digitale » qui a pour objet de favoriser l'accès de tous les enseignants et élèves bordelais aux ressources numériques, en particulier à Internet et à leur usage pertinent en classe.

Les établissements d'enseignement privé du premier degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique qui répond à la volonté du Ministère de l'Éducation Nationale de développer l'usage du numérique à l'école.

Les représentants de ces établissements ont donc participé aux différentes réunions d'information relatives à l'e-éducation organisées par l'Inspection Académique et la Mairie.

Dans les mêmes conditions que les écoles publiques, les équipes pédagogiques ont répondu à l'appel à projets proposé à l'ensemble des enseignants bordelais. Les dossiers présentés ont fait l'objet d'une étude et d'une validation conjointe par la Mairie de Bordeaux et l'Inspection Académique de la Gironde.

Sur les 19 établissements privés concernés, trois n'ont pas souhaité intégrer ce dispositif. Les projets des écoles suivantes ont donc été retenus : Albert le Grand, Assomption, Le Bon Pasteur, Le Mirail, Notre Dame, Saint Ferdinand, Saint Gabriel, Saint Genès, Saint Joseph de Tivoli, Saint Louis Sainte Thérèse, Saint Seurin, Grand Lebrun, Sainte Monique, Sévigné, Sainte Marie de la Bastide et Bordeaux International School, ce qui représente pour l'année 2011 le déploiement de 31 tableaux numériques interactifs.

En conséquence, afin d'accompagner ces établissements dans leur équipement en matériel, je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une subvention d'équipement aux établissements d'enseignement privé sous contrat d'association à hauteur de 2630 euros par TNI ce qui correspond au coût moyen d'un TNI installé dans les écoles publiques (tableau + poste de travail + visualisateur) soit une dépense totale de 81.530,00 euros.
- procéder au versement de cette subvention sur les comptes bancaires de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (qui procède à l'achat groupé de ces équipements) et de Bordeaux International School.

Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours sur l'opération 01310008, enveloppe 019658.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

MME COLLET. -

Comme vous le savez nous avons un vaste programme de déploiement des tableaux blancs numériques interactifs dans nos écoles élémentaires.

Cette initiative s'inscrit dans le projet « Cité digitale ».

Les établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique. Sur les 19 établissements privés concernés un certain nombre de projets ont été retenus. Cela va représenter pour l'année 2011 le déploiement de 31 tableaux blancs numérique interactifs.

Chaque tableau blanc numérique étant évalué à 2.630 euros, cela nous donne une subvention d'équipement pour les écoles privées sous contrat d'association à hauteur de 81.530 euros.

Je précise que ces projets d'équipement en tableaux blancs numériques s'effectuent selon la même procédure, le même appel à projets, la même validation au sein d'une commission mixte paritaire Inspection Académique / Mairie de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voyons là une évolution très importante de certaines de ces institutions privées, une part de modernisme qui souffle sur ces structures.

Il n'en demeure pas moins que cela représente une augmentation de 81.530 euros de subvention de la Ville en faveur de l'enseignement privé.

Nous aurions souhaité que ce soit pris en compte dans le calcul de l'enveloppe globale de fonctionnement des écoles privées concernées.

Sans quoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous considérons cette aide publique supplémentaire à l'enseignement privé aujourd'hui relativement déplacée :

- Premièrement parce que la Ville aide déjà par une subvention versée pour chaque élève et dont le montant est régulièrement en hausse.

- Deuxièmement parce que l'enseignement privé sur la Ville n'est pas avare de prosélytisme sur des arguments de concurrence scolaire dans un contexte de diminution des moyens à l'école publique. Les moyennes d'effectifs par classe sont souvent inférieures à celles des écoles publiques. J'ai plusieurs exemples si vous le souhaitez. La scolarisation en école maternelle dès l'âge de 2 ans est permise, voire promue, alors que le Ministère de l'Education Nationale la conteste dans la plupart des écoles publiques de notre ville.

- Troisième argument, l'initiation aux langues vivantes dès la maternelle est promue également par l'école privée alors que l'école publique a du mal à remplir ses obligations d'apprentissage dès le cours préparatoire.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, nous approuvons entièrement les propos de M. MAURIN.

Par contre nous voterons cette délibération...

(Rires)

M. PAPADATO. -

L'idéologue c'est souvent celui qui rigole...

M. LE MAIRE. -

Un idéologue en général ça rigole peu.

(Rires)

M. PAPADATO. -

Nous voterons donc cette délibération, simplement, M. GAÜZERE, parce que c'est la loi. Si vous connaissiez les textes au lieu de rire vous vous apercevriez que malheureusement c'est la loi et donc lorsque c'est la loi nous votons. Nous ne sommes pas aussi idéologues qu'on aimerait qu'on le soit...

M. LE MAIRE. -

Bien...

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire s'il vous plaît. Je reconnais que je n'ai pas votre aisance pour parler mais j'aimerais réussir à terminer.

M. LE MAIRE. -

Pardon. Je croyais que vous aviez fini. Allez-y.

M. PAPADATO. -

Je crois que la discussion qui vient d'avoir lieu aujourd'hui pose le problème du calcul du forfait communal. C'est vrai que régulièrement nous avons ce débat autour des écoles privées.

Lorsque nous votons la participation aux dépenses des écoles privées il serait intéressant, Mme COLLET, que dorénavant nous soit communiqué chaque année le détail des dépenses obligatoires de fonctionnement pour le coût d'un élève dans le public. Ce n'est pas fait. Ça serait bien

effectivement que dorénavant ça soit fait. Ça nous permettrait d'éclaircir un peu ce point concernant le soutien au niveau des écoles privées.

M. LE MAIRE. -

Merci. Il s'agit là, au bon sens du terme, d'un choix politique. Pour moi il existe en France un service public de l'éducation, et concourent à la mise en œuvre de ce service public les écoles dites publiques et les écoles dites privées sous contrat d'association. Dans le même esprit. Avec d'ailleurs des règles concernant les programmes ou l'affectation des professeurs qui sont en général harmonisées.

Donc la Ville continuera sa politique qui consiste à traiter sur un pied d'égalité nos écoles privées et nos écoles publiques.

Nous avons beaucoup de retard en ce qui concerne le forfait communal. Nous l'avons pas mal rattrapé depuis quelque temps, mais nous sommes loin d'être au niveau requis.

Là il me semble que s'agissant d'une dépense pédagogique il est tout à fait normal que les jeunes enfants bordelais qui fréquentent les écoles privées, qui, contrairement à ce qu'on dit parfois, sont de tous milieux sociaux, aient les mêmes capacités que les autres.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.